

L'Adresse—M. Epp (Provencher)

En deux mots, 1985 est une année où le niveau de vie de la famille canadienne moyenne a augmenté. Les foyers les plus pauvres ont non seulement bénéficié de l'amélioration globale, mais ils ont commencé à rattraper l'écart entre leur niveau de vie et celui de la famille canadienne moyenne. Le premier ministre peut à juste titre affirmer y être pour quelque chose. Les progrès sont là.

Nous avons pris la décision politique de créer un climat financier et monétaire grâce auquel la croissance réelle a dépassé nos attentes en 1985. Un seul pays, soit le Japon a réussi mieux que nous. Nous avons misé sur la population canadienne. Les Canadiens ont réalisé des dividendes en réagissant à cet environnement. Si nous devons cette situation à quelqu'un c'est avant tout aux Canadiens qui ont compris la situation et ont su prendre des initiatives en profitant du climat que le premier ministre a créé au Canada. Nous convenons absolument qu'aucun gouvernement ne peut s'attribuer entièrement le mérite de ces tendances. De la même façon, nos critiques ne sauraient tout mettre sur le dos du gouvernement quand ces tendances vont en sens contraire. Ces chiffres sont encourageants. Nous félicitons les particuliers et les entreprises de l'ensemble du pays qui les ont rendus possibles grâce à leurs efforts.

J'ai seulement le temps de passer très brièvement en revue quelques-unes des priorités du gouvernement pour la prochaine session, et je m'en excuse auprès des députés. Je ne pourrai donc pas couvrir tout le domaine de la politique sociale. Je n'y reviens brièvement que parce que les principes de politique sociale que nous avons suivis se trouvent mis en application dans les initiatives prises en cette enceinte et dans tout le pays.

Nous estimons que la justice sociale exige que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent le maximum d'aide. Nous considérons que la justice sociale exige que la politique du gouvernement soit un investissement au niveau des hommes, afin de leur permettre de planifier et d'atteindre leurs propres objectifs. Nous estimons que la justice sociale va plus loin que les simples prestations que l'État verse à la population. La majorité des problèmes publics sont le résultat de difficultés privées des individus, et les solutions ne sont pas toujours ni même principalement financières. Chaque secteur de notre population doit participer à la création d'un climat social de sollicitude, de respect de la loi, de liberté des individus, de préservation des valeurs familiales et communautaires, de tolérance à l'égard d'autrui, et d'équilibre des droits et responsabilités. Nous considérons évidemment que le gouvernement a son rôle à jouer, mais qu'il n'est pas le seul.

Permettez-moi de vous donner une illustration concrète de ces principes. Le principe selon lequel ceux qui en ont le plus besoin doivent obtenir l'aide maximale se retrouve dans deux mesures que nous avons déjà annoncées au Parlement. L'une d'entre elles concerne l'élargissement de l'allocation au conjoint, dont ont profité environ 50 000 des Canadiens les plus pauvres, pour la plupart des femmes. Le crédit remboursable au titre de la taxe sur les ventes a été accueilli par les groupes sociaux comme une mesure opportune et novatrice. Ce sont les économiquement faibles qui vont profiter de cette nouvelle

mesure, ainsi que des modifications apportées par le gouvernement au crédit d'impôt pour enfants, et consistant en une augmentation des prestations et des paiements anticipés.

• (1200)

Ce n'est toutefois pas parce que nous avons fait des progrès que nous allons clore le dossier de l'équité. La réforme fiscale est destinée à rendre le régime fiscal plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui, et toutes les réformes tiendront compte des dispositions du régime de transferts fiscaux concernant les prestations sociales. Le ministre des Finances (M. Wilson) en a déjà parlé, et je n'ai rien de plus à dire si ce n'est pour souligner que quand le gouvernement présente des plans de réformes fiscales, c'est tout autant dans un souci de justice sociale que de relance économique.

Le deuxième principe, qui veut que la justice sociale cherche à aider les hommes en investissant dans les hommes, se retrouve dans la démarche suivie pour la réforme des pensions. Les gouvernements ont discuté pendant toute une décennie des modifications à apporter au Régime de pensions du Canada et à la réglementation des régimes de pensions privés. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons franchi une étape décisive à cet égard en apportant des modifications aux dispositions sur la retraite anticipée, les prestations d'invalidité, la participation des employés à temps partiel et le partage des crédits, pour n'en mentionner que quelques-unes.

Au nom du gouvernement, je suis heureux de répéter que ces changements majeurs interviendront le 1^{er} janvier 1987 au Canada, et que de nombreux Canadiens nous téléphonent déjà, non seulement pour nous faire part de leur approbation de ces changements, mais pour remercier le gouvernement et le premier ministre d'en avoir pris l'initiative. C'est en fait de réconciliation nationale qu'il s'agit, car ces progrès n'ont été possibles qu'avec la collaboration des provinces, dont certaines ne partagent pas notre idéologie politique, mais qui savent toutes que la réconciliation nationale entreprise par le premier ministre est bonne pour le Canada et pour les Canadiens. Voilà pourquoi nous sommes parvenus à un accord sur le Régime de pensions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): La réforme des pensions est importante car elle donne aux Canadiens l'occasion d'investir dans leur propre avenir. Nous souhaitons qu'ils assument une part accrue de la responsabilité de leur retraite, parce que c'est de leur avenir qu'il s'agit et que leur retraite ne devrait pas nécessairement se limiter à ce que peut leur apporter l'État. Ce qui est intéressant, c'est que nous ne sommes pas les seuls à le dire et que les Canadiens sont d'accord avec notre point de vue, que les simples Canadiens disent la même chose.

Il en va de même dans le domaine de la garde des enfants. Quand le Groupe de travail Martin présentera son rapport sur la garde des enfants à la Chambre, et quand le gouvernement donnera suite à ce rapport, c'est en partie en fonction de la manière dont nous aurons réussi à investir dans l'avenir de nos enfants et de leurs parents que nous serons jugés.